

la valeur de la moitié de la livraison; le cultivateur en prendra la moitié pour rembourser l'avance et l'autre moitié servira à payer d'autres comptes qu'il n'a pas pu régler au moment de l'avance.

Voilà ce que j'entend par engagement. C'est exactement ce que le ministre de l'Agriculture voulait dire en affirmant que les cultivateurs obtiendraient des avances des commerçants, et que, dans bien des cas, les marchands étaient les véritables banquiers des cultivateurs. Je ne propose pas que le cultivateur signe de billet ou autre effet juridique qui représenterait une créance prioritaire sur l'avance ou le prêt consenti par la Commission du blé ou l'État.

Je tiens aussi à relever la déclaration de l'honorable député de Regina. Il a dit que les membres des partis conservateur et cécé-fiste appuyaient la mesure à l'étude et en concluait que nous n'agissions pas dans l'intérêt des cultivateurs. J'estime qu'en nous prononçant, nous ne votons pas dans l'intérêt du parti cécé-fiste, mais nous votons d'une certaine façon, parce que nous croyons qu'il est conforme à l'intérêt des cultivateurs d'appuyer la résolution.

Si nous avons le choix entre la mesure et des avances en espèces, certes nous nous prononcerions pour les avances, mais nous n'avons pas le choix. Il n'y a qu'une mesure à l'étude. Nous n'avons aucune assurance qu'une autre mesure pourvoyait à des avances aux cultivateurs sera adoptée si la mesure à l'étude est rejetée. Nous n'avons aucune raison de le croire, de sorte que nous devons nous poser la question que voici: Serait-il dans l'intérêt des cultivateurs que le gouvernement retire la loi dont nous sommes saisis. Serait-il dans l'intérêt des cultivateurs, du gouvernement ou des banques qu'on mette fin aux prêts destinés aux cultivateurs? Je suis convaincu que les cultivateurs ne voudraient pas que cela arrive en ce moment. Certes, ils préféreraient obtenir des avances en espèces, mais s'ils n'en peuvent obtenir, ils veulent des prêts.

Je n'ai aucun doute sur l'attitude des cultivateurs de ma circonscription à cet égard car la question a été débattue plusieurs heures à des réunions auxquelles j'ai assisté l'automne dernier. A la plus considérable de ces réunions, tenue à Morrin, où se trouvaient des cultivateurs de Drumbeller à Stettler et de Three-Hills à Hanna. La ligne de conduite du Gouvernement qui leur avait déjà été annoncée fut discutée. La plupart des cultivateurs la critiquèrent très vertement.

Lorsqu'il s'est agi de savoir s'ils devaient voter contre la proposition et déclarer nettement qu'ils ne l'accepteraient pas, il firent un examen approfondi de la question. Ces

cultivateurs ont donc décidé que, faute d'obtenir les avances qu'ils souhaitent, ils accepteraient des prêts bancaires. Ayant assisté à cette réunion, j'y ai reçu l'ordre d'appuyer la présente mesure s'il n'y avait pas de solution de rechange. Or, je le répète, il n'y en a pas à l'heure actuelle.

Quelle a été l'attitude du syndicat du blé de l'Alberta sur cette question? Au dernier congrès annuel, il a adopté un programme en 12 points, où ne figure aucune mention d'avances ou de prêts. Toutefois, on a mentionné la question au cours de la conférence. On lit dans le budget officiel du syndicat du blé:

Les délégués ont jugé que les avances à l'égard des céréales, avec ou sans intérêt, ne constituaient qu'une mesure d'urgence et ne résoudre pas les problèmes de leur écoulement. Ils estiment que les cultivateurs qui ont cru nécessaire d'emprunter devraient obtenir des taux d'intérêt aussi favorables que possible, mais ils n'ont pas demandé que la Commission du blé intervienne dans le service des prêts par crainte de compromettre son utilité comme organisme d'écoulement.

Sans avoir bien confiance dans les prêts ou les avances à titre de solution à leurs problèmes, ils estiment que si l'on consent des prêts, on devrait le faire au plus bas taux d'intérêt possible. En effet, nous avons surtout critiqué les prêts bancaires parce que leur taux d'intérêt est trop élevé et devrait baisser à  $3\frac{1}{2}$  p. 100. A notre avis, le Gouvernement, au lieu de proposer de garantir des prêts bancaires aux cultivateurs, aurait dû proposer de faire lui-même des avances aux cultivateurs qui ont des céréales en entrepôt, sans intérêt. Autrement dit, il aurait dû proposer des avances de paiement. Le Gouvernement pourrait prendre les titres sur le blé. Il pourrait faire un premier versement et remettre le solde lorsque le blé serait vendu. C'est à ce principe que les cultivateurs croient, mais le Gouvernement s'y refuse. Les cultivateurs déclarent que, s'ils ne peuvent pas obtenir cela, ils seront contents d'obtenir des prêts bancaires.

Nombre de cultivateurs ont besoin d'être aidés d'une façon ou d'une autre à l'heure actuelle. Nous de notre groupe ne nous faisons pas faute d'appuyer la mesure proposée. Nous déplorons d'avoir à l'appuyer plutôt que des avances, mais c'est le Gouvernement qui a le dernier mot à dire dans cette affaire. Il se refuse aux avances et nous ne sommes certainement pas pour nous opposer à ce que les cultivateurs reçoivent ce peu d'aide.

Hier, j'ai reçu deux pétitions de cultivateurs de ma circonscription. Une d'elle vient du syndicat des cultivateurs et demande:

Que tant que durera la présente restriction aux livraisons, il soit versé des avances en espèces sur la garantie des céréales emmagasinées dans les